



Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021

**Objet :** Tourisme.- Asbl "Brussels Major Events".- Subside nominatif d'investissement : 150.000,00 EUR.-  
Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Considérant les besoins de l'asbl Brussels Major Events afin de mener à bien l'achat de matériel pour les événements de la Ville;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Brussels Major Events" pour fixer les conditions et modalités d'octroi de ce subside;

Considérant les crédits disponibles à l'article 56110/52252 du budget extraordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrêté :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Brussels Major Events" sont approuvés.

Annexes :

[AEI/Convention Brussels Major Events \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)